

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINT-SAUVEUR**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU BUDGET 2016  
TENUE LE 21 DÉCEMBRE 2015**

À une séance extraordinaire tenue le 21 décembre 2015 à 20 h 45 à l'Hôtel de Ville situé au 1, Place de la Mairie, Saint-Sauveur (Québec).

**SONT PRÉSENTS:**

Son Honneur le maire	Jacques Gariépy
Mesdames les conseillères	Caroline Vinet Diane Dufour-Flynn Julie Gratton Rosa Borreggine
Messieurs les conseillers	Normand Leroux Luc Leblanc

formant quorum;

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

Le directeur général	Jean Beaulieu
Le greffier	Jean-François Gauthier

**OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Son honneur Monsieur le maire Jacques Gariépy procède à l'ouverture de la séance extraordinaire.

**RÉSOLUTION 759-12-2015  
ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR**

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE le projet d'ordre du jour suivant est adopté tel que déposé :

- 1- Adoption du projet d'ordre du jour
- 2- Adoption du budget 2016
- 3- Adoption des règlements de taxation suivants :
  - 426-2015 Paiement annuel pour le service de la Régie d'assainissement des eaux;
  - 427-2015 Paiement annuel pour le service d'aqueduc;
  - 428-2015 Taux de la taxe foncière générale;
  - 429-2015 Modalités de paiement des taxes foncières et des compensations;
  - 430-2015 Taux pour les taxes de secteur;
  - 431-2015 Paiement annuel pour le service de cueillette, de transport et de disposition des ordures ménagères et des matières recyclables.

- 4- Programme de dépenses en immobilisations 2016-2017-2018
- 5- Parole au public
- 6- Levée de la séance

**RÉSOLUTION 760-12-2015**  
**PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET INCIDENCES**  
**ANNÉE 2016 - ADOPTION**

ATTENDU QU'au cours de l'année 2016, la Ville aura à pourvoir un budget total de 21 423 700 \$ incluant les charges, les autres activités financières ainsi que les affectations nettes et excluant l'amortissement des immobilisations et l'investissement;

ATTENDU QUE pour défrayer une partie desdites dépenses, la Ville prévoit des revenus autres que les taxes totalisant une somme de 3 485 300 \$ dont une affectation du surplus non-affecté de 125 000 \$;

ATTENDU QUE les répartitions locales, autres qu'à l'évaluation, sont imposées pour une somme globale de 524 000 \$;

ATTENDU QUE les répartitions locales à l'évaluation sont imposées pour une somme globale de 110 500 \$;

ATTENDU QUE la compensation aqueduc est imposée pour une somme globale de 626 800 \$;

ATTENDU QUE la compensation pour la Régie d'assainissement des eaux usées est imposée pour une somme globale de 505 600 \$;

ATTENDU QUE la compensation pour l'enlèvement des ordures ménagères et des matières recyclables est imposée pour une somme de 1 457 800 \$;

ATTENDU QU'une taxe sur les immeubles non résidentiels est imposée pour une somme totale de 4 372 100 \$;

ATTENDU QU'une taxe sur les terrains vacants desservis est imposée pour une somme totale de 351 800 \$;

ATTENDU QUE l'évaluation imposable estimée se totalise à 2 306 265 000 \$;

ATTENDU QU'une taxe sur tous les biens-fonds desservis pour l'entretien du réseau d'égout est imposée pour une somme totale de 143 700 \$;

ATTENDU QUE la compensation pour le centre d'urgence 9-1-1 est imposée pour une somme de 50 000 \$;

ATTENDU QUE pour solder la différence entre les dépenses et les recettes, il est nécessaire de prélever une somme de 9 796 100 \$ sur tous les biens-fonds imposables situés dans la municipalité au moyen d'une taxe foncière d'un taux suffisant d'après le rôle d'évaluation en vigueur;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE :

- 1) La taxe foncière sur tous les biens-fonds imposables situés dans la municipalité soit fixée à 0.5037 cents par 100 \$ d'évaluation et qu'elle soit imposée et prélevée d'après le rôle d'évaluation pour une somme de 9 796 100 \$;
- 2) Les taxes de secteur (évaluation et autres) soient imposées et prélevées au moyen du règlement no 430-2015;
- 3) La taxe pour compensation aqueduc soit imposée et prélevée au moyen du règlement no 427-2015;
- 4) La taxe pour compensation à l'enlèvement des ordures ménagères, objets lourds et matières recyclables soit imposée et prélevée au moyen du règlement no 431-2015;
- 5) La taxe pour compensation des égouts sanitaires soit imposée et prélevée au moyen du règlement no 426-2015;
- 6) La taxe sur les immeubles non résidentiels soit imposée et prélevée au moyen du règlement no 428-2015;
- 7) La taxe pour compensation roulottes en référence aux services municipaux soit imposée et prélevée au moyen des règlements nos 426-2015, 427-2015 et 431-2015;
- 8) La taxe sur les terrains vacants desservis soit imposée et prélevée au moyen du règlement no 428-2015;
- 9) Les compensations tenant lieu de taxes de même que les autres revenus seront perçus en conformité avec les exigences du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- 10) La rémunération du personnel de même que les avantages normatifs ou marginaux sont acceptés tels que déposés aux ententes de travail;
- 11) Le budget année 2016 au montant total de 21 423 700 \$ est adopté tel que déposé excluant l'amortissement des immobilisations et les investissements;
- 12) Le règlement no 428-2015 intitulé «taux de la taxe foncière » et le règlement no 429-2015 intitulé « modalités de paiement des taxes municipales » font partie intégrante de la présente;
- 13) Les taxes et arrérages porteront intérêts et pénalités comme suit :

Intérêts (art. 481 de la Loi sur les cités et villes L.R.Q. c. C-19)	10%
pénalités (art. 250.1 de la <i>Loi sur la fiscalité municipale</i> (L.R.Q. c. F-2.1))	<u>5%</u>
Total annuel	15%
- 14) Que les autres sommes dues porteront intérêts au taux annuel de 15% à compter du trentième (30<sup>e</sup>) jour suivant la transmission de la facture.

**RÉSOLUTION 761-12-2015**  
**ADOPTION - RÈGLEMENT DE TAXATION NO 426-2015**  
**COMPENSATION POUR LE SERVICE DE LA RÉGIE**  
**D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES**

ATTENDU QU'un avis de motion a été régulièrement donné lors de la séance ordinaire du 16 novembre 2015;

ATTENDU la demande de dispense de lecture lors de la séance ordinaire tenue le 16 novembre 2015;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu;

QUE le règlement de taxation no 426-2015 pour pourvoir au paiement annuel pour le service de la Régie d'assainissement des eaux usées soit adopté.

**RÉSOLUTION 762-12-2015**  
**ADOPTION - RÈGLEMENT DE TAXATION NO 427-2015**  
**COMPENSATION POUR LE SERVICE D'AQUEDUC**

ATTENDU QU'un avis de motion a été régulièrement donné lors de la séance ordinaire du 16 novembre 2015;

ATTENDU la demande de dispense de lecture lors de la séance ordinaire tenue le 16 novembre 2015 ;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE le règlement de taxation no 427-2015 pour pourvoir au paiement annuel pour le service d'aqueduc soit adopté.

**RÉSOLUTION 763-12-2015**  
**ADOPTION - RÈGLEMENT DE TAXATION NO 428-2015 DÉCRÉTANT**  
**LA VARIÉTÉ DE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE**

ATTENDU QU'un avis de motion a été régulièrement donné lors de la séance ordinaire du 16 novembre 2015;

ATTENDU la demande de dispense de lecture lors de la séance ordinaire tenue le 16 novembre 2015;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu;

QUE le règlement de taxation no 428-2015 décrétant la variété de taux de la taxe foncière générale soit adopté.

**RÉSOLUTION 764-12-2015**  
**ADOPTION - RÈGLEMENT DE TAXATION NO 429-2015**  
**SUR LES MODALITÉS DE PAIEMENT DES TAXES**  
**FONCIÈRES MUNICIPALES ET DES COMPENSATIONS**

ATTENDU QU'un avis de motion a été régulièrement donné lors de la séance ordinaire du 16 novembre 2015;

ATTENDU la demande de dispense de lecture lors de la séance ordinaire tenue le 16 novembre 2015;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE le règlement de taxation no 429-2015 sur les modalités de paiement des taxes foncières municipales et des compensations soit adopté.

**RÉSOLUTION 765-12-2015**  
**ADOPTION - RÈGLEMENT DE TAXATION NO 430-2015**  
**DÉCRÉTANT LES TAUX POUR LES TAXES DE SECTEUR**

ATTENDU QU'un avis de motion a été régulièrement donné lors de la séance ordinaire du 16 novembre 2015;

ATTENDU la demande de dispense de lecture lors de la séance ordinaire tenue le 16 novembre 2015;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu;

QUE le règlement de taxation no 430-2015 décrétant les taux pour les taxes de secteur soit adopté.

**RÉSOLUTION 766-12-2015**  
**ADOPTION - RÈGLEMENT DE TAXATION NO 431-2015**  
**POUR POURVOIR AU PAIEMENT ANNUEL POUR LE SERVICE DE**  
**CUEILLETTE, DE TRANSPORT ET DE DISPOSITION DES ORDURES**  
**ET DES MATIÈRES RECYCLABLES**

ATTENDU QU'un avis de motion a été régulièrement donné lors de la séance ordinaire du 16 novembre 2015;

ATTENDU la demande de dispense de lecture lors de la séance ordinaire tenue le 16 novembre 2015;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu;

QUE le règlement de taxation no 431-2015 pour pourvoir au paiement annuel pour le service de cueillette, de transport et de disposition des ordures et des matières recyclables soit adopté.

**RÉSOLUTION 767-12-2015**  
**PROGRAMME DE DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS**  
**2016-2017-2018**

ATTENDU le rapport au conseil du trésorier en date du 14 décembre 2015;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unaniment résolu;

QUE le programme de dépenses en immobilisations pour les années 2016-2017-2018 totalisant 6 467 000\$, dont 4 589 000\$ en 2016, 1 693 000\$ en 2017 et 900 000 \$ en 2018, soit adopté tel que déposé.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le conseil prend bonne note des différents commentaires émis par les personnes présentes.

**RÉSOLUTION 768-12-2015**  
**LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unaniment résolu;

QUE la séance extraordinaire du budget 2016 soit levée.

\_\_\_\_\_  
Jean-François Gauthier  
Greffier

\_\_\_\_\_  
Jacques Gariépy  
Maire